



**ÉCOLE
SUPÉRIEURE
DE PRAXIS
SOCIALE**



SE FORMER

SURVEILLANT_E DE NUIT

Le/la surveillant_e de nuit est un_e professionnel_Le intervenant dans les secteurs social, médico-social et sanitaire. Quel que soit le public accompagné (enfants, jeunes, adultes, en situation de précarité ou de difficultés sociales ou familiales, personnes âgées ou personnes en situation de handicap...) sa mission est d'assurer une « veille active » quant à la sécurité des personnes accompagnées et de garantir les conditions de leur repos, dans le respect des modalités de leur accompagnement et de la continuité jour/nuit.

Le/la surveillant_e de nuit exerce majoritairement son activité au sein d'établissements d'hébergements collectifs mais aussi en habitat inclusif ou au domicile des personnes accompagnées.

Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) Surveillant_e de nuit

DURÉE DE LA FORMATION	12 mois en alternance (théorie et pratique) avec des temps d'évaluation et de certification Des dispenses de formation sont envisageables en fonction des parcours formatifs et professionnels antérieurs.
CONTENU DE LA FORMATION	La formation se décompose de 4 blocs de compétences et d'un module d'accompagnement méthodologique : BLOC 1 Sécurité des personnes et des biens BLOC 2 Accompagnement des personnes BLOC 3 Participation à l'équipe pluriprofessionnelle BLOC 4 Spécificités du travail de nuit en secteur social, médico-social et sanitaire ▸ 231 heures d'enseignement théorique (245 heures pour un parcours renforcé) ▸ 210 heures de formation pratique (6 semaines de stage)
PRÉREQUIS À L'INSCRIPTION	La formation s'adresse en particulier aux salariés du secteurs social et médico-social : ▸ qui exercent un emploi de surveillant de nuit ▸ qui l'ont exercé à minima 3 mois dans les 3 dernières années de manière continue ou non (salariés récurrents ou demandeurs d'emploi) Pour les personnes en reconversion d'emploi ou public ne connaissant ni le métier ni le secteur, l'entrée en formation est conditionnée par un certain nombre de prérequis supplémentaires. Il faut notamment avoir réalisé une période de découverte ou expérience professionnelle de 10 jours minimum correspondant à l'emploi de surveillant de nuit (avec un temps de découverte de l'environnement professionnel de jour).
MODALITÉS D'INSCRIPTION	Pour les démarches d'inscription, consultez le site internet www.praxis.alsace
MODALITÉS D'ADMISSION	Test écrit en français, test en bureautique-informatique et entretien de positionnement Frais d'admission : 150€ (sous réserve de modifications)
COÛT ET FINANCEMENT DE LA FORMATION	Coût de la formation : 3118 € (3307 € pour un parcours renforcé) Financement selon votre situation (OPCO, employeur, Pôle Emploi, CPF, personnel...)

Pour toute information complémentaire, adressez un mail à :
Aline Spataro, responsable de formation : a.spataro@praxis.alsace
Sabrina Tedjiza, assistante de formation : s.tedjiza@praxis.alsace